

Termes de référence (TdR) pour les achats de services d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'UE

Intitulé du projet :	Numéro de dossier / unité de gestion :
Programme pour la Promotion d'une Gouvernance RESPonsable (ProGRES P)	2021.2090.5-001.00
Pays :	Numéro de contrat :
Mauritanie	81279670
Prestation objet de l'appel d'offres :	
Améliorer la mise en œuvre du processus de la décentralisation en Assaba (Mauritanie)	

0. Liste des abréviations.....	2
1. Contexte.....	4
2. Mission du contractant	7
3. Conception technique et méthodologique	21
3.1. Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation).....	21
3.2. Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation).....	21
3.3. Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation)	22
3.4. Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation)	22
3.5. Apprentissage et innovation (point 1.5 du schéma d'évaluation)	22
3.6. Système de gestion de projet du contractant (point 1.6 du schéma d'évaluation)	23
3.7. Exigences en matière de durabilité (point 1.7 du schéma d'évaluation).....	24
3.8. Exigences diverses (point 1.8 du schéma d'évaluation)	25
4. Personnel.....	25
4.1. Concept de mise en place de personnel imposé	25
5. Consignes de calcul.....	31
5.1. Déploiement d'expert·e·s	31
5.2. Personnel administratif local.....	32
5.3. Frais de voyage.....	32
5.4. Biens d'équipement.....	33
5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention	33
5.6. Ateliers, formations initiales et continues.....	34
5.7. Subventions locales	34
5.8. Frais divers	34
5.9. Poste de rémunération flexible	35
6. Exigences relatives au format de l'offre	35
7. Options	35
8. Annexes	36

0. Liste des abréviations

ADL	Agent du développement local
BMZ	<i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CCC	Comité de Concertation Communal
CCJ	Conseil Communal de Jeunes
CD	coopération au développement
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
CT	Coopération technique
CTP	Conseiller Technique Principal
CW	Capacity Works
DGB	Direction Générale du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
GIZ	Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
IDH	Indice de développement humain
JS	jour de spécialiste
KOMP	<i>Kosten-Output-Monitoring</i> suivi et calcul prévisionnel des coûts par extrant
LNOB	<i>Leave no one behind</i> Ne laisser personne pour compte
MCD	Mission de courte durée
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MS	Mois de spécialiste
ODD	Objectifs de Développement Durable
PDC	Plan de développement communal
PEFA	<i>Public Expenditure and Financial Accountability</i> Evaluation sur les dépenses publiques et la responsabilité financière
PIMA	<i>Public Investment Management Assessment</i> Évaluation de la gestion des investissements publics
ProGRES	Projet pour la Promotion d'une Gouvernance Responsable
RdM	responsable du marché

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat : 81279670

RdC	Renforcement des capacités
SAR	suivi axé sur les résultats
SCRAPP	Stratégie régionale de croissance accélérée et de prospérité partagée
TADAT	<i>Tax Administration Diagnostic Assessment Tool</i> Outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale
TdR	termes de référence
UE	Union européenne

1. Contexte

Contexte du pays

La Mauritanie est l'un des pays les plus pauvres du monde. Selon l'Indice de développement humain (IDH), la Mauritanie occupait en 2020 la 157ème place sur 189 pays. L'économie nationale est fortement tributaire des recettes tirées de l'exploitation minière et de la pêche. Selon les indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque Mondiale, l'efficacité des pouvoirs publics se situe à un niveau faible.

Les élections présidentielles de 2019 ont été les premières en Mauritanie ayant conduit à une succession pacifique au pouvoir. Le nouveau Président élu Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazwani inscrit la lutte contre l'exclusion comme priorité de son programme politique. Malgré l'extrême gravité de la situation engendrée par la pandémie de la COVID 19, le Gouvernement a adopté en septembre 2020, la stratégie nationale de la décentralisation et du développement local SNDDL suivie quelques mois après par la mise en place en 2021 d'un conseil supérieur de la décentralisation placé sous la présidence personnelle du Chef de l'Etat. La succession de ces deux événements constitue un signal fort de la volonté du Gouvernement à persévérer dans le sens de la consolidation de la décentralisation et de ses acteurs, après la mise en place récente (2018) des conseils régionaux. Pour le Gouvernement mauritanien, une décentralisation réussie est fondamentale pour la promotion des services de base, le développement local, la cohésion sociale, la stabilité et la sécurité aussi bien dans le pays que dans la sous-région sahélienne.

Malgré ce constat et en dépit des réformes déjà accomplies et des efforts consentis par les partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre de la décentralisation en Mauritanie reste fractionnaire jusqu'à présent (**problème central**).

Cela s'explique notamment par le faible pilotage institutionnel du processus de la décentralisation, dont le progrès de la mise en œuvre n'est pas effectivement suivi. Un cadre juridique incohérent entrave par ailleurs aussi une action concertée des acteurs susceptibles de conduire à la réalisation des objectifs poursuivis. Il va sans dire que le manque d'un code des collectivités territoriales, l'absence du transfert de compétences par l'Etat aux collectivités territoriales ainsi que l'inexistence d'un soutien palpable aux acteurs décentralisés sont loin de satisfaire les attentes et besoins. En même temps, le financement de la décentralisation est jugé en comparaison à l'international insuffisant et la mobilisation des ressources propres par les communes est peu développée. En outre, les communes manquent d'outils et de sensibilité pour prendre en compte les besoins et droits de citoyens, surtout des femmes, jeunes et personnes défavorisées qui ne sont pas inclus dans les processus de prise de décision publique.

Contexte du projet

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre la Mauritanie et la République Fédérale d'Allemagne le Projet pour la Promotion d'une Gouvernance Responsable (ProGRES) incarne le mandat octroyé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et dont la mise en œuvre est assurée par la *Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH*. Le projet, avec un budget global de 6 millions d'euros et une durée de deux ans et demi, démarre en janvier 2022 pour arriver à terme en juin 2024.

Le projet vise à réduire durablement la fracture entre la volonté proclamée par le gouvernement et la mise en œuvre concrète de la décentralisation. **L'objectif du projet** s'énonce ainsi: « La mise en œuvre de la décentralisation par les partenaires clés mauritaniens est améliorée ». Cet objectif est mesuré par **5 indicateurs** :

- 1) Amélioration de la performance des 13 communes sélectionnées par 3 points sur l'échelle de 23 critères minimaux de la mesure de performance communale.
- 2) Augmentation des transferts financiers du gouvernement central aux communes par 200% et des ressources financières propres des communes sélectionnées par 10% .
- 3) Mise en œuvre de 30 mesures des plans de développements communaux (PDC) ou stratégies régionales de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCRAPP), dont 18 mesures qui profitent aux femmes et groupes vulnérables.
- 4) Participation politique ou sociale des 6000 personnes aux processus de prise de décisions dont 200 participants aux formats de dialogue et résolution de conflit.
- 5) Accès aux services publics améliorés pour 5000 personnes dont 200 réfugiés.

Pour y parvenir, la **stratégie d'intervention** du projet est multi-niveaux : Au niveau central, le gouvernement, notamment la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), le Ministère des Finances et le Ministère des Affaires économiques et de la Promotion des Secteurs productifs sont accompagnés dans la mise en œuvre de la réforme, la décentralisation fiscale et le développement local. Au niveau régional, le projet vise à renforcer les conseils et administrations régionales. Au niveau local, le projet fournit un appui-conseil direct (approche de proximité) à 16 communes (13 dans la région de l'Assaba, 1 à Rosso, et 2 communes à Nouakchott) pour renforcer leur capacité institutionnelle en tant qu'acteurs du développement local.

ProGRES P se base sur les impacts obtenus par le projet précédent qui a développé et testé des nombreux outils numériques et processus communaux dans les régions du Tagant et Brakna. Les interventions du ProGRES P prennent en compte ces expériences afin de consolider et augmenter les bonnes pratiques. Aussi, les anciens partenaires du projet précédent au Tagant et au Brakna sont intégrés dans les activités du ProGRES P pour permettre un transfert de leur connaissance aux nouveaux acteurs.

Le projet intervient précisément dans **trois champs d'action** :

Le premier champ d'action vise à améliorer le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local.

Les hypothèses d'impact pour ce champ d'action sont qu'une bonne gestion est supposée fournir des orientations indispensables et augmenter de manière significative la probabilité d'attaquer systématiquement les obstacles qui entravent la mise en œuvre effective de la décentralisation susmentionnés. Ceci est fait en supposant que les objectifs ambitieux de la SNDDL seront supportés par un nombre suffisant de personnes assertives. Une autre hypothèse est que la nouvelle structure de pilotage de la décentralisation – le haut conseil national sous la supervision de la Présidence, avec une représentation à part égale du gouvernement central et des collectivités territoriales – sera rapidement opérationnel.

Les activités prévues dans ce champ d'action comprennent un soutien à la DGCT dans son rôle de pilotage de la réforme de la décentralisation, notamment la coordination avec d'autres réformes de gouvernance, un monitoring régulier, l'amélioration du cadre juridique et l'évaluation de performance des collectivités territoriales. En outre, les communes et régions bénéficient du conseil pour renforcer leurs efficacités et transparence afin d'améliorer leur performance et leur aptitude de fournir des services de qualité aux citoyens. Cela comprend la modernisation des processus administratifs (surtout à travers la

digitalisation), l'organisation des formations pour les fonctionnaires et élus (surtout pour les femmes) et la promotion de l'échange interrégional et intercommunal sur les expériences et bonnes pratiques des uns et des autres.

Le champ d'action 2 a comme objectif d'améliorer les instruments de financement durable des communes et régions.

L'hypothèse d'impact du champ d'action 2 est que des ressources financières suffisantes sont une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour que les autorités locales puissent garantir leur capacité à fonctionner et à remplir leurs tâches - en particulier la fourniture de services de base. Les transferts de l'administration centrale jouant ici le rôle principal, car le potentiel de mobilisation des recettes propres est très limité dans la plupart des municipalités. Néanmoins, ces potentiels doivent être exploités pour des raisons financières afin de renforcer l'appropriation locale. Une contribution essentielle à cet égard consiste à élaborer des plans de développement local de manière transparente et inclusive. Également, il faut rendre plus efficace la collecte des recettes locales par les acteurs municipaux en s'orientant vers les groupes cibles pour que la volonté de la population de payer les impôts soit accrue et que les désagréments soient en même temps réduits.

Les services de conseil délivrés du champ d'action viseront à renforcer les capacités financières des communes et des régions. Des ressources financières suffisantes sont des conditions préalables pour une bonne performance des collectivités territoriales et la fourniture des services publics de base. Le projet travaillera d'une part avec le Gouvernement central (DGCT et Ministère des Finances) sur les possibilités d'augmenter les transferts financiers aux collectivités territoriales. D'autre part, la mobilisation des ressources propres des communes ainsi que l'introduction d'un système municipal de péréquation financière sont soutenues.

L'objectif du champ d'action 3 est l'amélioration des prérequis pour la mise en œuvre des plans de développement régionaux et communaux, élaborés sur une base participative.

L'hypothèse d'impact est que la participation accroît la transparence et la responsabilité, et suscite l'intérêt public pour des collectivités territoriales efficaces. Ceci est fait en supposant que les citoyens profitent des possibilités de participation offertes par la décentralisation et que les jeunes et les femmes soient, de manière disproportionnée, prêts à s'impliquer localement. En retour, les représentants locaux prennent au sérieux les préoccupations de la population dans son ensemble, et en particulier des personnes et des groupes défavorisés, et sont prêts à les intégrer dans les organes locaux et régionaux et de tenir compte de leurs préoccupations dans la planification.

Les contributions du champ d'action 3 consistent à fournir un appui aux régions et communes sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la planification du développement et la prévention des crises, comme les pandémies sanitaires par exemples. L'attention est attachée à l'approche participative pour assurer que les besoins des jeunes, femmes et groupes vulnérables soient pris en compte dans le développement local.

Le **groupe cible** de ProGRES est la population locale dans les zones d'intervention.

Les partenaires principaux du projet sont les cadres techniques et dirigeants dans les ministères concernés, comme la DGCT, le Ministère de Finances et le Ministère de l'Économie et de la Promotion des Secteurs Productifs. En plus la coopération du projet comprend des administrations décentralisées et les fonctionnaires et élus des régions et communes, y compris les associations régionales des maires mais aussi les cadres des structures déconcentrées. Le projet coopère aussi avec des organisations de la société civile.

2. Mission du contractant

L'objectif global du contrat est la mise en œuvre des activités du ProGRES P dans la région de l'Assaba.

Le contractant¹ **contribue** à la réalisation des indicateurs d'objectif 1, 2, 3 et 4 et des indicateurs d'extrait 1.2, 2.1, 3.1, 3.2 et 3.3. Indiqués ci-après sont seulement les indicateurs et éléments des indicateurs qui concernent la région de l'Assaba et font effectivement partie des lots du travail du soumissionnaire. Néanmoins, il est important que le soumissionnaire démontre dans son offre comment les activités de cette mission seront alignées sur les autres domaines techniques et les indicateurs pertinents du projet.

Indicateurs d'objectif

Indicateur 1 La capacité de performance des communes sélectionnées s'est améliorée de 3 points par commune par rapport aux 23 critères minimaux évalués dans le cadre de la mesure de performance ([MDP](#))

Valeur de base: Résultats de 26 communes de **l'Assaba** dans le MDP effectué en 2021: Boulahrath (20), Lebheïr (2), Daghvegue (20), Laoueïssi (20), Oudey Jrid (12), Gueller (12), R'Deidhie (18), Nouamleïn (13), Hamoud (18), Hseyi Tin (13), Legrane (17), Blajmil (18), Kankossa (19), Kouroudiel (16), El Ghabra (15), Levtah (16), El Melgue (19), Aghoratt (18), El Ghaïre (14), Guerou (18), Tenaha (20), Kamour (21), Kiffa (21), Barkéol (15), Sany (21), Boumdeïd (7)

Résultats des communes de Rosso et de Nouakchott dans le MDP effectué en 2018 : Rosso (22), Teyarett (21), Tevragh Zeina (20), Dar Naim (22), Toujounine (21), El Mina (22), Sebkhah (20), Riyadh (22), Arafat (22), Ksar (22).

Valeur cible: 3 critères minimaux additionnels sont atteints dans 13 communes

Source: Évaluation des résultats du système MDP prévu pour 2023

Le contractant **est responsable** pour la réalisation de cet indicateur 1 en Assaba. Ce n'est qu'à partir des communes dont la valeur est inférieure à 20 dans le MDP de 2021 que les 13 communes partenaires sont sélectionnées pour cet indicateur (voir lot de travaux 1).

Indicateur 2 Les transferts financiers du gouvernement central aux communes ont augmenté de 200% et les recettes propres des communes sélectionnées ont augmenté de 10%.

Valeur de base: Les **recettes propres** actuelles des communes de l'Assaba en Millions de MRU (en 2019) sont dans les communes rurales : Levtah (0,4), Kouroudiel (0,4), Oudey Jrid (0,4), Nouamleïn (0,5), El Ghaïre (0,5 / 0,6), Kamour (0,6 / 0,7), Gueller (0,5 / 1,0), Boulahrath (0,7 / 0,8), Hseyi Tin (0,3 / 1,4), El

¹ Dans le cadre de la fourniture de prestations d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'UE, les candidats / soumissionnaires et les contractants sont des sociétés d'études et de conseil. Ils sont les interlocuteurs de leur cliente, la GIZ, et sont désignés au masculin dans le présent document.

Melgue (0,9), R'Dheidhie (1,0), Sani (1,0), Legrane (0,9), El Ghabra (1,0), Tenaha (1,3), Laoueïssi (1,5), Aghoratt (1,2), Lebheïr (2,2), Daghevogue (2,3), Blajmil (2,0), Hamoud (3,0); et dans les communes urbaines : Barkéol (1,9), Boumdeïd (3,4), Kankossa (3,1), Guerou (4,4), Kiffa (6,6).

Valeur cible: Augmentation des transferts financiers du gouvernement central aux communes de 200% et des ressources propres de 11 communes sélectionnées de 10%

Source: Évaluation des données désagrégées annuelles du Ministère de Finances

Le contractant **contribue** pour la réalisation de cette indicateur 2 à travers un appui visé à l'augmentation des ressources propres de 10% dans 11 communes sélectionnées de l'Assaba (voir lot de travaux 2).

Indicateur 3 30 mesures de 5 plans de développement communaux, (PDC) et d'une stratégie régionale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCRAPP) sont mis en œuvre par des acteurs locaux ou régionaux, dont 18 mesures qui visent à améliorer la situation des femmes et des groupes vulnérables.

Valeur de base: 0 mesures (les PDC et SCRAPP ne sont pas encore développés)
30 mesures dont 18 profitant aux femmes et aux groupes vulnérables.

Source: Évaluation annuelle des documents désagrégés par genre sur la mise en œuvre des PDC et SCRAPP

Le contractant **est responsable** pour la réalisation de 15 mesures de 5 PDC des communes partenaires de l'Assaba et de la SCRAPP de l'Assaba dont 8 mesures qui visent à l'amélioration de la situation des femmes et des groupes vulnérables (voir lot de travaux 3).

Indicateur 4 600 personnes (individus et/ou personnes de la société civile organisée), ont été politiquement ou socialement impliquées dans la formulation des politiques et les processus décisionnels, dont 200 personnes ont participé à des formats de dialogue dans le but de prévenir ou de transformer les conflits.

Valeur de base: 200 participants à la formulation de politiques et aux processus décisionnels, dont 80 à un forum de dialogue sur la prévention des conflits (Rosso et Nouakchott)

Valeur cible: 600 participants à la formulation de politiques et aux processus décisionnels, dont 200 participants à des formats de dialogue pour la prévention ou la transformation des conflits.

Le contractant **contribue** à la réalisation de cet indicateur à travers l'organisation des forums entre les communes et les citoyens dans 5 communes de l'Assaba et un forum entre les

citoyens et la région de l'Assaba (voir lot de travaux 3). Cet indicateur est un indicateur standard du BMZ et pourrait être modifié avant le début du contrat.

Indicateurs d'extrait

Extrait 1 : Le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local est amélioré.

Indicateur 1.2. 8 ateliers intercommunaux ou interrégionaux regroupant des participants aux mesures locales et régionales de développement de compétences ont eu lieu

Valeur de base: 2 ateliers ont eu lieu au Tagant et Brakna (en 2020)

Valeur cible: 8 ateliers

Source: Évaluation annuelle des documents des ateliers

Le contractant **contribue** à la réalisation de cette indicateur 1.2 en organisant 4 ateliers dans la région de l'Assaba et en appuyant la participation des partenaires de l'Assaba dans des ateliers hors de leur région (voir lot de travaux 1).

Extrait 2 : Les instruments de financement durable des communes et régions sont améliorés

Indicateur 2.1. Le système El Mouhassil est installé dans 18 communes pour l'amélioration de la collecte des taxes communaux.

Valeur de base: 14 communes

Valeur cible: 18 communes

Source: Évaluation annuelle des données de suivi de la DGCT sur le système

Le contractant **contribue** à la réalisation de cette indicateur 2.1 : Il est chargé de l'installation et application du système El Mouhassil dans 3 communes partenaires en Assaba (voir lot de travaux 2).

Extrait 3 : Les prérequis pour la mise en œuvre des plans de développement régionaux et communaux, élaborés sur une base participative, sont améliorés

Indicateur 3.1. 16 PDC et 5 SCRAPP existent.

Valeur de base: 11 PDC (dont 9 communes en Assaba) et 3 SCRAPP (Tagant, Brakna, Hodh El Chargui)

Valeur cible: 16 PDC et 5 SCRAPP existent

Source: Documents des PDC et SCRAPP

Le contractant **contribue** à la réalisation de cette indicateur 3.1 en assurant l'élaboration des PDC dans 5 communes partenaires de l'Assaba (voir lot de travaux 3).

Indicateur 3.2. Dans 6 communes et 4 régions sont organisés des forums de participation, où des femmes, des jeunes, des réfugiés et des individus d'autres groupes

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat : 81279670

vulnérables participent aux processus locaux / régionaux de prise de décisions relatifs aux plans de développement.

Valeur de base: 2 communes et 2 régions ont déjà organisé des forums sur les PDC / SCRAPP

Valeur cible: 6 communes et 4 régions (dont 4 communes et 1 région à l'Assaba)

Source: Évaluation annuelle des procès-verbaux des réunions

Le contractant **contribue** à la réalisation de cette indicateur 3.2 en organisant des forums de participation dans 5 communes partenaires de l'Assaba et 1 forum au niveau de l'administration région de l'Assaba (voir lot de travaux 3).

Indicateur 3.2. Des plans communaux de crise pour lutter contre des pandémies sont élaborés dans 5 communes en participation avec la population locale

Valeur de base: 0 communes

Valeur cible: 5 communes

Source: Évaluation des plans

Le contractant **est responsable** pour la réalisation de cette indicateur 3.2 en assurant l'élaboration des plans communaux de crise dans 5 communes partenaires de l'Assaba.

Le contractant est chargé des lots de travaux suivants et des jalons correspondants :

Lot de travaux 1 : Appui à la gestion communale et régionale

Dans le cadre de ce lot de travaux, le contractant contribue à la réalisation de l'extrait 1.

La contribution de la GIZ à l'extrait 1 se focalise sur l'accompagnement de la DGCT et des communes partenaires hors de l'Assaba. ProGRES P fournit des conseils en processus et organisation à la DGCT pour la mise en œuvre de la SNDDL et son plan opérationnel ainsi que l'évaluation régulière de la performance communale à travers le dispositif « système de mesure de performance » (MDP). La GIZ appuie aussi la DGCT dans l'extension du système MDP pour y intégrer la mesure de performance des régions et le suivi de la mise en œuvre de la SNDDL. En outre du niveau national, ProGRES P s'engage aussi aux deux niveaux régional et local par le soutien des communes partenaires à Nouakchott et à Rosso pour améliorer leurs performances. Dans ce contexte, la mise en place des outils informatiques aide à améliorer la transparence. La GIZ appuie aussi à promouvoir l'échange entre la DGCT, les régions et communes partenaires précédentes du Tagant et du Brakna, et les régions et communes nouvellement sélectionnées partenaires du ProGRES P cād en Assaba, au Trarza et à Nouakchott.

En contrepartie, le contractant est responsable pour le lot de travaux 1, qui englobe les tâches suivantes contribuant à la réalisation de l'indicateur d'objectif 1 et l'indicateur d'extrait 1.2 :

Tâche 1 : Renforcement de la performance communale / régionale

Tâche 2 : Promotion de l'échange intercommunale et interrégionale

Activités clés pour la réalisation de tâche 1 :

- **Soutien pour la réalisation des critères minimaux du MDP pour 13 communes partenaires de l'Assaba**

La mesure de performance (MDP) est un outil d'évaluation de la DGCT qui mesure la performance des communes selon 4 critères minimaux (préparation et exécution du budget, conformité de l'action des pouvoirs publics et des collectivités territoriales avec le cadre légal et réglementaire, gestion financière et archivage) avec un nombre maximal de 23 points à atteindre.

Le contractant fournit du conseil technique et des conseils en organisation et processus aux 13 communes partenaires de l'Assaba afin qu'elles mettent en œuvre tous les critères minimaux inclus dans le MDP. **Il prend la responsabilité** d'amener les communes à obtenir 3 points supplémentaires dans la prochaine évaluation MDP selon l'indicateur d'objectif 1. Le contractant assure le développement local des compétences d'au moins un agent communal par communauté d'intervention en termes de préparation et d'exécution des budgets communaux, de légalité, de gestion administrative et d'archivage.

- **Appui à l'administration régionale**

Les régions en Mauritanie ont été créées en janvier 2018 à l'occasion de l'adoption d'une loi organique consacrée à l'instauration de conseils régionaux, qui accorde aux Régions des compétences en matière de développement économique, social, culturel et scientifique sur leur territoire. Les capacités des régions restent très faibles. A travers des conseils techniques et organisationnels, le contractant appuie l'administration régionale et le conseil régional de l'Assaba dans le renforcement de leur gestion interne et leur performance. En coordination avec la DGCT et ProGRES, cet appui s'inspire des critères minimaux du MDP relatif à la préparation et exécution du budget, conformité de l'action des pouvoirs publics et des collectivités territoriales avec le cadre légal et réglementaire, gestion financière et archivage. Le contractant développe localement des compétences d'au moins un agent régional par secteur mentionné.

- **Application des technologies numériques**

Un facteur important pour l'amélioration des performances est l'installation des outils informatiques pour moderniser et rendre plus transparents les processus administratifs régionaux et communaux et promouvoir des liens entre les solutions techniques existantes. La DGCT grâce à l'appui de la GIZ, a un important répertoire d'outils informatiques déjà développés, installés et testés dans le contexte communal dont le système de gestion financière *SIGEL*, le système de recouvrement de recettes *El Mouhassil*, le système de gestion communal *Kachel*. Le contractant doit se servir de ces expériences pour promouvoir la digitalisation dans les communes et la région partenaire. En étroite collaboration avec ProGRES, il identifiera quel outil existant peut être déployé dans quelle commune selon les capacités et besoins des communes. Il accompagne ensuite les communes dans l'installation et l'utilisation des outils sélectionnés à travers un appui technique et des formations. Le contractant promeut aussi l'échange d'expériences entre les communes sur les solutions informatiques déployées.

- **Organisation des formations**

Le renforcement de la performance requiert le renforcement des capacités des élus, agents et cadres des collectivités territoriales. Le contractant est responsable d'organiser des formations techniques pour environ 120 personnes y compris des élus régionaux et communaux (en priorité des femmes), et des agents et cadres régionaux et communaux.

Pendant ces 8 dernières années, le gouvernement mauritanien a organisé de nombreuses formations pour des élus et fonctionnaires, avec une contribution significative de la GIZ. Dans ce cadre, des modules de formation ont été élaborés et des formateurs ont été formés. Pour la réalisation de cette activité, le contractant profitera de ces expériences en s'inspirant des modules inscrits dans la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation (SNAFAD), des modules développés par la GIZ pour les communes du Tagant et Brakna et en utilisant les formateurs certifiés par le gouvernement via la DGCT. La méthode préconisée est la méthode active (faire-faire) tout en y intégrant des formats innovants comme l'apprentissage mutuel (Peer Learning), formations virtuelles, formation présentielle ou bien des stages pratiques.

Ces formations se concentrent entre autre sur la participation des citoyens, comme le budget participatif et le développement local, mais aussi la gestion communale comme la maîtrise d'ouvrage.

Avec des élections municipales prévues pour 2023 et ce qu'elles peuvent apporter comme changement au sein des élus, la préférence est à accorder aux formations professionnelles des employés (comme les secrétaires-généralistes et des responsables administratifs et financiers) et cadre régionaux et communaux (comme les maires, présidents de conseils et leurs adjoints). Néanmoins quelques formations de base à un degré de technicité moindre sont aussi prévues pour des élus. Ces formations visent surtout des femmes élues dans les modules traditionnellement non-féminins, comme la gestion financière et en matière de leadership.

Activités clés pour la réalisation de tâche 2 :

- **Organisation des formats d'échange intercommunal et interrégional**

Pour assurer la durabilité des interventions, le contractant organise 4 ateliers qui ont pour objectif le partage d'expérience, la vulgarisation des bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel tout en contribuant à l'indicateur 1.2. En proche collaboration avec les associations régionales des maires, ces ateliers s'articulent autour des expériences des communes du Tagant et Brakna avec les outils informatiques et des processus qui ont été développés par la DGCT et la GIZ, et testés et réussis dans leur communes. Ces ateliers visent aussi à promouvoir l'intercommunalité, à mutualiser les ressources locales et à encourager le développement intercommunal en se basant sur la plateforme d'intercommunalité existante.

Les participants comprennent outre les associations régionale des maires, des élus, agents et cadre communaux et régionaux, les autorités déconcentrées, le personnel de la DGCT, les organisations de la société civile et les formateurs qui ont déjà bénéficié des mesures de développement de compétences organisés par la GIZ par le passé. Ces formats d'échange et de transfert de savoir-faire sont organisés d'une manière horizontale – des ateliers intercommunaux regroupant le Tagant, le Brakna et l'Assaba ainsi que des rencontres inter régionales entre les régions du Tagant, du Brakna, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Guidimagha. Ils ont également lieu de manière verticale – entre les niveaux locaux, régionaux et nationaux.

Le contractant est responsable pour la préparation logistique, la conception du contenu, l'animation et le bon déroulement des ateliers. Il assure aussi la participation effective des partenaires de l'Assaba. La GIZ assure la participation des partenaires des autres régions et des structures nationales. Le contractant se coordonne étroitement avec ProGRES.

Jalons du lot de travaux 1 / jalons des extraits	Date / délai de livraison
Un analyse des besoins en termes de renforcement des capacités et un concept détaillant le renforcement de la performance de l'administration régionale de l'Assaba existant	3 mois après le début du contrat
1 atelier inter-communal est organisée	3 mois après le début du contrat
2 communes en Assaba ont testé 2 outils informatiques	6 mois après le début du contrat
4 communes partenaires de l'Assaba ont mis en place les critères minimaux du MDP	6 mois après le début du contrat
Deux formations de base en gestion décentralisée sont organisées pour les membres de l'administration et conseil régional de l'Assaba	8 mois après le début du contrat
Dans 8 communes partenaires il y a au moins un agent communal par commune qui dispose des compétences en matière de gestion budgétaire et financière.	9 mois après le début du contrat
2 agents régionaux ont démontré leur compétences en termes de gestion budgétaire et financière.	9 mois après le début du contrat
8 communes partenaires de l'Assaba ont mis en place des critères minimaux du MDP.	9 mois après le début du contrat
60 agents communaux ont été formé en termes de gestion communale, finances locales et développement local dont 50% des participantes féminines.	9 mois après le début du contrat
13 communes partenaires de l'Assaba ont mis en place des critères minimaux du MDP.	12 mois après le début du contrat
100% réalisation de l'indicateur 1	18 mois après le début du contrat
100% réalisation de l'indicateur 1.2	18 mois après le début du contrat

Lot de travaux 2 : Renforcement des finances locales

Ce lot de travaux contribue à la réalisation d'extrait 2 et aux indicateurs 2 et 2.1. en améliorant les instruments financiers des communes et en rehaussant les revenus.

La contribution de la GIZ à l'extrait 2 se concentre sur l'encouragement et l'appui du gouvernement central dans ses efforts d'augmentation des transferts financiers aux collectivités territoriales et accompagne celui-ci à cet effet dans l'élaboration et l'ancrage de concepts de transferts financiers et de péréquation financière stables et pérennes. Elle accompagne aussi les communes de Nouakchott et de Rosso dans la mobilisation des ressources propres.

Le contractant est responsable pour la tâche suivante

Tâche 1 : Augmenter la mobilisation des ressources propres communales dans 11 communes partenaires (8 communes rurales, 3 communes urbaines)

Activités clés pour la réalisation de la tâche:

- **Appui aux communes pour la mise en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources propres**

La capacité des communes mauritaniennes de mobiliser des ressources propres n'est pas encore bien développée et il y a des grandes différences entre les centres urbains et les communes rurales. Cependant des communes partenaires de la GIZ au Tagant et au Brakna ont pu augmenter considérablement leurs ressources propres grâce aux stratégies mises en place et l'utilisation des solutions informatiques conçues et développées par la GIZ. Cela comprend par exemple un guide pour le développement des stratégies de mobilisation des recettes communales, qui a été élaboré par la GIZ en coopération avec le Ministère des Finances, la DGCT et avec la participation des citoyens. Ce guide a permis aux communes au Tagant et Brakna de définir des stratégies pour générer des ressources supplémentaires à concurrence d'une moyenne de l'ordre de 130%.

A travers le conseil technique le contractant appuie 8 communes rurales et 3 communes urbaines dans la mobilisation des recettes. Cela comprend l'appui à l'application du guide mentionné et l'élaboration des stratégies communales pour la mobilisation des recettes additionnelles avec des plans d'action opérationnels. Le contractant assure également le développement des compétences en recouvrement d'au moins deux régisseurs des recettes au niveau de chacune des communes urbaines et d'au moins un régisseur par commune rurale. Il appuie à la réalisation d'un recensement fiscal dans les 11 communes et à la mise en place des registres de contribuables fiables et assainis. En outre, le contractant accompagne les communes rurales dans l'identification des ressources supplémentaires légales et les communes urbaines à mieux cerner leur potentiel fiscal. Le contractant **prend la responsabilité** d'amener les 11 communes à obtenir une augmentation de leurs recettes propres de 10% selon l'indicateur d'objectif 2.

De plus, le contractant mobilise des experts pour la supervision des évaluations sur les dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA), la gestion d'investissement public (PIMA) et éventuellement le diagnostic de l'administration fiscale (TADAT) dans 2 communes de Nouakchott et dans la commune de Rosso.

- **Application des outils numérique pour la mobilisation des ressources propres**

En plus des stratégies, le système d'informations *EI Mouhassil*, développé et amélioré par la GIZ, est mis à la disposition des communes par la DGCT. Il permet actuellement à quelques 14 communes mauritaniennes d'arriver à un niveau de recouvrement significatif de recettes propres. Le contractant appuie 3 communes dans l'installation et utilisation du système *EI Mouhassil* y compris les formations des régisseurs tout en contribuant à l'indicateur 2.1. Il promeut aussi l'échange d'expériences intercommunales de recouvrement et d'exploitation optimale de l'outil. Dans le même contexte, il appuie aussi le recensement fiscal et le développement d'un civisme fiscal (par ex. à travers des campagnes de sensibilisation et de communication).

Jalons du lot de travaux 2	Date / délai de livraison
Un atelier sur l'élaboration des stratégies est organisé pour 11 communes	3 mois après le début du contrat
3 communes urbaines ont élaboré des stratégies pour la mobilisation des ressources propres additionnelles	6 mois après le début du contrat
1 commune urbaine a testé le système EI Mouhassil	6 mois après le début du contrat
3 régisseurs sont formés en recouvrement de recettes	6 mois après le début du contrat
5 communes rurales ont élaboré des stratégies pour la mobilisation des ressources propres additionnelles	8 mois après le début du contrat
PEFA, PIMA TADAT – au moins une de chaque type d'évaluation est fait dans 1 commune de Nouakchott.	8 mois après le début du contrat
8 communes rurales ont élaboré des stratégies pour la mobilisation des ressources propres additionnelles	9 mois après le début du contrat
Un recensement fiscal dans les 9 communes était appuyé et accompagné	11 mois après le début du contrat
11 régisseurs communal sont formés en recouvrement de recettes	12 mois après le début du contrat
3 communes urbaines ont testé EI Mouhassil	12 mois après le début du contrat
9 communes ont des registres de contribuables fiables et assainis	12 mois après le début du contrat
Un échange intercommunal sur l'application d'EI Mouhassil a eu lieu.	14 mois après le début du contrat

Lot de travaux 3: Promotion du développement local et de la participation des citoyens

Ce lot de travaux contribue à la réalisation d'extrait 3 et des indicateurs 3.1, 3.2 et 3.3.

La contribution de la GIZ à l'extrait 3 se concentre sur l'élaboration des SCRAPP, des PDC et installation des forums de participation des citoyens dans des communes à Nouakchott et à Rosso.

Le contractant est responsable pour la réalisation des tâches suivantes :

Tâche 1 : Appuyer le développement local des communes et régions

Tâche 2 : Assurer la participation des citoyens

Tâche 3 : Appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Activités clés pour la réalisation de la tâche 1 :

- **Élaborer les PDC et plans communaux de crise dans 5 communes de l'Assaba**

Quelques communes dans la région de l'Assaba ont déjà développé un plan de développement communal (PDC), plans qui ne satisfont cependant pas aux critères de qualité fixés par le cadre légal et réglementaire (par ex. souvent ils ne sont pas élaborés de manière participative) ou ne sont pas orientés vers les ODD. En contribuant à l'indicateur 3.1, le contractant assure une élaboration participative des PDC selon les critères légaux dans 5 communes partenaires, qui sont sélectionnées en proche coordination avec le ProGRES P.

Le contractant fournit les services et conseils aux communes pour la mise en place des conditions préalables à l'élaboration des PDC. Cela implique notamment l'institutionnalisation des forums participatifs, comme le Comité de Concertation Communal (CCC), le conseil communal pour la jeunesse (CCJ) ou des plénières de femmes, ce qui permet d'intégrer la population dans sa globalité y compris les femmes, jeunes et membres de groupes vulnérables dans le processus de la planification du développement local. Le contractant accompagne les communes dans l'élaboration de PDC qui intègrent les ODD, prennent en compte les besoins des citoyens et qui sont coordonnés avec d'autres documents stratégiques, notamment la SCRAPP de l'Assaba et la SCAPP du Gouvernement mauritanien pour assurer la cohérence globale. Aussi, il soutient l'échange d'expériences entre les 5 communes partenaires et d'autres communes ayant élaboré des PDC au Tagant ou Brakna. En plus, le contractant développe les compétences en matière de planification locale pour un agent communal (comme l'agent de développement local). Il assure également le transfert de savoir-faire à un agent ou cadre régional en termes de planification stratégique régionale.

De la même manière, le contractant appuie aussi les communes dans l'élaboration des plans communaux de crise afin de prévenir des pandémies et augmenter la résilience communale tout en contribuant à l'indicateur 3.3. Ces plans s'inspirent du Plan National de riposte contre la covid-19 et impliquent également des citoyens et la commission régionale de gestion de crises.

- **Mettre en œuvre les SCRAPP, PDC et plans communaux de crise**

Suite à la planification du développement local, le contractant accompagne les communes et l'administration régionale dans la mise en œuvre des PDC et de la SCRAPP. Plus spécifiquement il soutient les communes et la région partenaires à mettre en place 15 mesures des 5 PDC, des plans communaux de crise et de la SCRAPP de l'Assaba dont 8 mesures visant à l'amélioration de la situation des femmes et des groupes vulnérables. Le contractant fournit des soutiens et conseils techniques et en processus et organisation aux partenaires en se concentrant sur des mesures de type du renforcement des capacités de la société civile et de la communes et de la région. Le contractant appuiera aussi les communes et la région partenaires dans la mobilisation des autres partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des plans et stratégies de développement local et régional. En plus, il assure qu'un suivi-évaluation sur la mise en œuvre se fait régulièrement par les communes, régions et citoyens.

Activités clés pour la réalisation de la tâche 2:

- **Création d'une culture de participation et inclusion**

Le contractant s'engage à appuyer la création d'une culture locale de participation des citoyens. Cela comprend des conseils en processus et organisation et services organisationnel

aux 13 communes partenaires et à la région de l'Assaba pour créer, utiliser et institutionnaliser des plateformes et formats qui permettent aux citoyen/nes intéressé/e/s de participer aux processus de prise de décisions communales / régionales. Au premier plan, il appuie l'élaboration d'une analyse diagnostic de la société civile locale par commune et d'un listing des groupes vulnérables selon le principe de l'Agenda 2030 « ne laisser personne pour compte » (LNOB) dans le but de créer un répertoire communal des organisations de la société civile locale (cette activité est un préalable à la tâche 1 ci-haut). Ensuite il soutient les communes et la société civile locale pour améliorer les forums de participation existant (comme le CCC, le conseil de zone) ou créer de nouvelles plateformes qui permettent un échange systématique et régulier entre la commune / région et les citoyens. Le contractant s'inspire des outils développés dans le guide de participation citoyenne élaboré lors de l'intervention précédente de la GIZ au Tagant et au Brakna. Une attention particulière est mise sur la participation des femmes, des jeunes et des groupes sociaux et ethniques vulnérables. Le contractant appuie les partenaires dans l'intégration de ces groupes, par exemple à travers de quotas de participation, des forums des jeunes (comme le CCJ), des plénières des femmes etc.

En outre des forums de dialogue, le contractant soutient aussi l'intégration des citoyens dans les processus des communes et régions à travers le budget participatif (dont le guide et modules de formations sont déjà élaborés), qui permet de prendre en compte des besoins des femmes, jeunes et groupes vulnérables dans la planification budgétaire locale. Le contractant facilite aussi l'échange intercommunal à cet égard, soutient l'organisation des forums et leur bon déroulement.

En plus, le contractant appuie les communes afin d'organiser 5 forums communaux et 1 forum régional entre des représentants communaux et régionaux ainsi que des citoyens (impliquant des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables) pour discuter et prendre des décisions relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PDC et SCRAPP tout en contribuant aux indicateurs 3.2 et 4.

- **Organiser un renforcement des capacités pour la participation**

Afin de renforcer les capacités de participation, le contractant apporte un soutien technique et méthodologique aux fonctionnaires et élus de toutes les communes partenaires et de la région de l'Assaba en matière de dialogue, médiation et élaboration des solutions participatives. En particulier, le contractant est responsable de développer les compétences d'au moins un agent par commune et région (Assaba) en termes de participation systématique des citoyens.

Le contractant organise aussi des formations et coaching pour des représentants sélectionnés de la société civile locale dans les communes partenaires pour renforcer leurs capacités de communication, présentation et plaidoyer, d'argumentation et de conviction de leurs interlocuteurs. Il appuie aussi leur réseautage au niveau régional. Préférence est donnée aux femmes, jeunes et membres des groupes vulnérables qui veulent s'engager dans la politique locale.

Activités clés pour la réalisation de la tâche 3:

- **Assurer la prise en compte des ODD dans la planification communale et régionale**

Le contractant assure que les ODD sont pris en compte de manière systématique et adapté au contexte local en renforçant les capacités des communes et la région partenaire en matière de l'Agenda 2030. Aussi, les liens entre la SCAPP, la SCRAPP et la planification stratégique locale, comme les PDC et les budgets communaux et le budget régional (voir tâche 1 du lot de travail 3 et lot de travail 1) sont renforcé (par exemple à travers des budgets orientés vers les ODD).

- **Assurer le monitoring des ODD au niveau local et régional**

Le contractant appuie la collecte des données par des structures décentralisées sur la mise en œuvre des ODD à travers des conseils techniques et en organisation et processus. Cela comprend un travail conjoint avec ProGRES pour mettre en place un dispositif communal et régional pour la collecte systématique des données désagrégées relatives à la mise en œuvre des indicateurs des ODD. En plus, le contractant facilite la coordination entre les communes et la région avec les structures deconcentrées, qui sont jusqu'ici chargées de la collecte des données sur les ODD. Il développe des compétences en monitoring des ODD pour au moins un agent ou un cadre de la région.

Jalons du lot de travaux 2	Date / délai de livraison
Dans 5 communes une évaluation des conditions nécessaires à mettre en place pour la planification du développement local est élaborée.	3 mois après le début du contrat
Dans 13 communes un listing diagnostic des organisations de la société locale existe	4 mois après le début du contrat
Un mapping des groupes vulnérables locales et une analyse de leurs principaux besoins existent dans 13 communes	4 mois après le début du contrat
Draft d'un concept pour la collecte des données sur la mise en œuvre des ODD par des acteurs locaux et régionaux	4 mois après le début du contrat
Des mesures de coaching en organisation et communication sont organisées pour des représentants communaux des femmes de 5 communes	6 mois après le début du contrat
La planification des PDC est lancé dans 3 communes.	6 mois après le début du contrat
6 communes organisent régulièrement des forums de discussions avec des citoyens y compris des femmes, jeunes et représentants des groupes vulnérables.	9 mois après le début du contrat
1 agent régional et deux associations de la société civile sont formé sur le monitoring des ODD	9 mois après le début du contrat
100% réalisation des indicateurs 3.1 et 3.3	12 mois après le début du contrat
100% réalisation de l'indicateur 3.2	12 mois après le début du contrat
9 mesures des PDC sont mises en œuvre	14 mois après le début du contrat
50% réalisation de l'indicateur 3	18 mois après le début du contrat
50% réalisation de l'indicateur 3	18 mois après le début du contrat

Les coûts encourus dans le cadre de cette mission devraient être répartis comme suit entre les quatre extrants du ProGRES P:

- Extrant 1 (Lot de travail 1) : 80%

- Extrant 2 (Lot de travail 2): 5%

- Extrant 3 (Lot de travail 3) : 15%

Aspects relatifs aux « sauvegardes et genre » ayant un rapport concret avec la prestation :

Dans le souci d'éviter ou d'atténuer de possibles résultats négatifs non recherchés et/ou de promouvoir l'égalité de genre dans son domaine d'action, le contractant mettra en œuvre les principales mesures suivantes :

- *Options pour un impact positif sur le contexte et les droits humains :*
 - Améliorer les possibilités de participation des citoyens, des acteurs de la société civile et des associations, notamment au niveau local et notamment des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées etc.)
 - Renforcement et professionnalisation des acteurs de la société civile et des associations, notamment des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées etc.)
 - Une nouvelle façon de gérer les relations entre l'État et les citoyens (relations constructives État-société).
 - Une meilleure qualité et un accès plus facile, égal et non discriminatoire aux services de base pour tous, notamment des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées etc.).
 - Autonomisation et inclusion des groupes défavorisés et vulnérables dans les processus locaux de planification, de prise de décision et de suivi.
 - Réduction de la concentration largement incontrôlée du pouvoir dans les mains du gouvernement central.

- *Mesures pour éviter les conflits et sensibilité au contexte, droits humains :*
 - Renforcer les connaissances du projet sur les risques de discrimination ethniques et des conflits associés qui existent dans la société mauritanienne ; Analyser leurs déterminants et les manifestations pertinentes dans les zones d'intervention du projet et en tenir compte autant que possible dans la planification et la mise en œuvre du projet ; Examiner avec les partenaires du projet si et comment les inégalités et la discrimination ethnique peuvent être abordées dans la mise en œuvre du projet.
 - Assurer que les activités mises en place par le projet n'excluent pas des membres de groupes vulnérables, surtout assurer que les formats de participation des citoyens prennent en compte et promouvent les droits de participation politique et publique des personnes handicapées.

- Analyser les intérêts politiques et les modèles de conflit des acteurs de la décentralisation dans une perspective de risque pour impliquer autant que possible les acteurs orientés vers la réforme - gouvernementaux et non gouvernementaux - et éviter que le projet contribue à la consolidation des pratiques clientélistes et des patronages existants.
 - Planifier et gérer le projet et ses mesures de manière transparente et strictement participative, c'est-à-dire impliquer toutes les parties prenantes du projet du côté du partenaire dans la planification et la gestion du projet et dans les décisions de planification et de gestion.
 - Conseiller et accompagner les partenaires locaux sur la conception transparente et inclusive des processus, par ex. à travers le renforcement des forums existants ou la création des nouveaux forums pour la participation des citoyens (et des représentants de tous les groupes sociaux).
 - Etablir un système de suivi-évaluation des impacts du projet qui collecte des données ventilées par sexe, âge et origine ethnique et suivre aussi l'évolution des risques ; communiquer l'état d'avancement du projet de manière transparente et régulière à tous les partenaires et aux groupes cibles.
 - Mettre en œuvre les activités tout en respectant les directives de la GIZ relatives à la lutte contre la corruption.
- *Options pour un impact positif sur la promotion d'égalité de genre :*
 - Viser la plus grande proportion possible de femmes dans toutes les activités du projet.
 - *Renforcement des capacités des femmes élues* et femmes fonctionnaires en matière de leadership et dans les domaines pas traditionnellement féminins (par ex. sur la gestion des finances locales)
 - *Promouvoir l'échange interrégional et intercommunal* sur les expériences et bonnes pratiques dans la promotion de l'égalité de genre ; promouvoir le réseautage des femmes.
 - *Renforcer les mécanismes de participation des femmes* et des groupes vulnérables, tels que les processus d'élaboration de PDC et plans communaux de crise, qui permettent aux femmes de faire des plaidoyers et de se mobiliser afin que leurs besoins et leurs priorités soient pris en compte ; accompagnement des femmes qui s'impliquent dans la politique locale à travers des *mesures de coaching ciblé*
 - *Digitalisation* : Renforcer les capacités des femmes élues et fonctionnaires sur l'utilisation des outils informatiques communaux (par ex. Système Kachel, El Mouhassil) ; collaborer avec des communes pour l'élaboration des outils informatiques accessibles aux citoyens, surtout aux femmes et groupes vulnérables.
 - Accompagner les communes dans l'élaboration de *budgets participatifs* qui sont sensibles au genre / ou à l'égalité de sexe (par ex. à travers le *Budget Equity Tool* de la GIZ)
 - *Mettre en place des point focaux genre* dans les zones d'intervention qui sensibilisent le personnel de la commune à ce thème.

- *Mesures visant à éviter ou atténuer les effets négatifs non intentionnels possibles*
- Se baser sur une approche adaptée au contexte local qui prend compte des dimensions ethniques et sociales de l'identité féminine.
- Communiquer aux partenaires des critères objectifs pour des activités techniques pour éviter des conflits structurels au sein des institutions/organisations partenaires.
- Impliquer systématiquement des hommes, des femmes et des jeunes pour toutes les actions de promotion de genre en collaboration avec les partenaires locaux, surtout dans les domaines généralement dominés par les hommes (par ex. les finances locales) et formuler les activités au profit de genre comme partie d'un engagement global au profit d'un développement inclusif.
- Chercher des synergies avec d'autres PTF pour éviter une dispersion des actions
- Le contractant planifie et met en œuvre toutes les mesures conformément au principe "do-no-harm".

3. Conception technique et méthodologique

Pour l'élaboration conceptuelle de son offre (approche technique et méthodologique, gestion de projet, autres exigences le cas échéant), le soumissionnaire doit prendre en compte certains objectifs et impératifs, lesquels sont précisés ci-après.

Le soumissionnaire doit exposer dans son offre *la manière* suivant laquelle il entend, par le biais des lots de travaux faisant l'objet de l'appel d'offres, atteindre les objectifs et résultats que l'on attend de lui (cf. chapitre 2). Il doit pour cela aborder les cinq facteurs suivants : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, apprentissage et innovation (chapitres 3.1 à 3.5). Il doit en outre décrire l'organisation de sa gestion de projet au sens strict (chapitre 3.6). Il convient d'éviter ici les redondances avec des documents existants. La limitation du nombre de pages indiquée au chapitre 6 des présents TdR doit être respectée.

3.1. Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation)

La stratégie est l'élément clé de la conception technique et méthodologique.

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (point 1.1.1 du schéma d'évaluation). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe (cf. chapitre 2) par le biais des lots de travaux décrits au chapitre 2 (point 1.1.2 du schéma d'évaluation). Dans la présentation de l'approche de mise en œuvre de ses activités, le soumissionnaire évitera les redondances (cf. chapitre 3.6).

3.2. Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (point 1.2.1 du schéma d'évaluation). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec ces acteurs (point 1.2.2 du schéma d'évaluation). Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà citées au chapitre 1.

3.3. Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour piloter les mesures avec les partenaires importants lors de l'exécution de la prestation objet de l'appel d'offres (point 1.3.1 du schéma d'évaluation).

Le contractant contribue activement au suivi axé sur les résultats de l'action. Aussi le soumissionnaire doit-il décrire la manière dont il suit les résultats dans son domaine d'action (chapitre 2), manière qui doit satisfaire aux exigences et prescriptions de la GIZ, et les difficultés qu'il devra surmonter dans ce contexte (point 1.3.2 du schéma d'évaluation).

Le contractant doit assurer le suivi de ses activités, notamment le niveau d'atteinte des indicateurs sous sa responsabilité et les indicateurs auxquelles il contribue. Il doit contribuer régulièrement au système de suivi du ProGRES.

3.4. Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit, en se basant le cas échéant sur des documents de projet déjà existants (cf. Annexes), décrire les processus à l'œuvre dans le secteur et qui sont importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (point 1.4.1 du schéma d'évaluation). Pour cela, il lui faut analyser de manière critique la contribution de la prestation objet de l'appel d'offres aux processus à l'œuvre dans le secteur et identifier les angles d'approche particulièrement prometteurs en termes d'effets de levier (point 1.4.2 du schéma d'évaluation).

3.5. Apprentissage et innovation (point 1.5 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit décrire sa contribution à la gestion des connaissances du projet et de la GIZ (point 1.5.1 du schéma d'évaluation). Ce faisant, il doit prendre en compte les tâches suivantes :

- Contributions à des conférences spécialisées.
- Les expert-e-s du contractant participent activement aux réseaux sectoriels de la GIZ.
- Le contractant se déclare prêt, en fonction des besoins, à encadrer des assistant-e-s de projet ou des stagiaires qui, dans le cadre du programme de promotion des jeunes professionnels de la GIZ - financé à part -, travaillent au sein du projet pour se former et accomplissent des tâches particulières pour le projet.
- Le contractant fournit un appui à la réalisation d'une évaluation de projet en veillant tout particulièrement à garantir une bonne gestion des connaissances.
- Le contractant contribue au déploiement (roll-out) des produits, bonnes pratiques et outils déjà développés et testés par la GIZ.
- Le contractant fournit un appui à la réalisation d'une évaluation de projet en veillant tout particulièrement à garantir une bonne gestion des connaissances.

Par ailleurs, le soumissionnaire doit présenter et expliquer les mesures proposées pour encourager la mise à l'échelle horizontale ou verticale (point 1.5.2 du schéma d'évaluation).

3.6. Système de gestion de projet du contractant (point 1.6 du schéma d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet / au sein du projet (point 1.6.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer un plan d'opérations, comprenant également un planning d'affectation du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée au chapitre 3.1. Ce plan d'opérations doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différent·e·s expert·e·s et décrire notamment les étapes de travail nécessaires, intégrer les jalons prévus au chapitre 2 et les compléter le cas échéant (point 1.6.2 du schéma d'évaluation).

Par ailleurs, le soumissionnaire doit décrire son concept d'appui spécialisé (« backstopping ») et joindre à la fiche de poste du·de la consultant·e technique un court CV probant (point 1.6.3 du schéma d'évaluation).

Les prestations suivantes font partie de la gamme de backstopping standard et doivent être incluses dans le taux des honoraires pour le personnel proposé, au même titre que les charges sociales, conformément aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la GIZ (Conditions générales) :

- responsabilité du contractant pour son personnel expatrié,
- garantie de la circulation de l'information entre la GIZ et le personnel expatrié du contractant,
- pilotage, axé sur les processus, de la contribution du contractant sur le plan technique et conceptuel,
- pilotage des activités en vue de s'adapter à l'évolution des conditions d'ensemble,
- contrôle des prestations,
- gestion administrative du projet,
- établissement des rapports,
- soutien sectoriel apporté à l'équipe sur place par les collaborateur·rice·s du contractant,
- partage des expériences du contractant et mise en valeur sur place.

Les prestations de backstopping suivantes doivent être proposées en supplément :

- contribution régulière des données désagrégées sur les activités mises en place et le niveau d'atteinte des indicateurs sous sa responsabilité et les indicateurs auxquelles il contribue. Ces données doivent correspondre aux exigences détaillées dans les sources des indicateurs dans la matrice d'impact du ProGresp.
- Participation régulière aux réunions de coordination avec la GIZ telles que
 - réunion hebdomadaire du ProGRES
 - réunion mensuelle de coordination avec le Coordinateur du ProGRES ou le Conseiller technique principal
 - réunions bilatérales de coordination des activités entre le contractant et les experts du ProGRES

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat : 81279670

Prescriptions relatives à la gestion de projet :

- Le contractant assume la responsabilité de la sélection, de la préparation, de la formation continue et du guidage des expert·e·s qu'il affecte aux tâches de conseil.
- Le contractant fournit des biens d'équipement et de consommation et prend en charge les coûts de fonctionnement et de gestion afférents.
- Le contractant assure la gestion des dépenses et des coûts ainsi que la comptabilité et la facturation conformément aux exigences de la GIZ.
- Le contractant fait régulièrement rapport à la GIZ en se référant aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Outre les rapports prévus par les Conditions générales de la GIZ, le contractant fournit les rapports suivants :

- rapport initial (sortant un diagnostic général assorti de planification opérationnelle annuelle)
- contributions aux rapports destinés au client ou commettant de la GIZ,
- rapport mensuel succinct relatif à l'état d'avancement des activités en cours (2-3 pages),
- rapports trimestriels succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (5 à 7 pages),
- documentation des activités effectuées pour les partenaires (communes, région, administration régionale et éventuellement les services déconcentrés de l'Etat sur place etc.)
- contributions aux rapports destinés au client ou commettant de la GIZ.

3.7. Exigences en matière de durabilité (point 1.7 du schéma d'évaluation)

Objectif pour le soumissionnaire

Le soumissionnaire doit décrire comment il entend réaliser les activités de projet dans une optique de durabilité et de façon à éviter ou atténuer les résultats négatifs non recherchés et à promouvoir l'égalité de genre.

Il doit aborder dans son offre les possibles résultats négatifs non recherchés qu'il estime majeurs en lien avec son domaine d'action et, dans l'hypothèse où cela est pertinent, dans les domaines de conflits et de la sensibilité au contexte, des droits humains et de l'égalité de genre, et exposer de manière très détaillée les efforts qu'il entend déployer en matière d'atténuation par le biais des principales mesures proposées au chapitre 2. Il doit procéder de même en ce qui concerne l'égalité de genre, en précisant notamment les potentiels de promotion de l'égalité de genre et les mesures correspondantes proposées au chapitre 2.

Exigence : l'égalité de genre - 4 points sur un total de 10 points possibles

Exigence : droits humains - 2 points sur un total de 10 points possibles

Exigence : conflits et de la sensibilité au contexte - 2 points sur un total de 10 points possibles

Exigence : orientation vers la pauvreté - 2 points sur un total de 10 points possibles

3.8. Exigences diverses (point 1.8 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit expliquer - et si possible démontrer en amont - comment il valorisera concrètement les ressources nationales (telles qu'institutions nationales, partenaires de réseau, etc.) dans l'exécution de sa prestation.

4. Personnel

4.1. Concept de mise en place de personnel imposé

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes d'expert.e qui sont cités ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications, et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 6).

Les qualifications indiquées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le nombre maximal de points dans l'évaluation technique.

Expert.e 1 : Direction de l'équipe (point 2.1 du schéma d'évaluation) – Expert.e clé

Une déclaration de disponibilité doit être jointe à l'offre pour cet.te expert.e.

Tâches de la direction de l'équipe

1) Responsabilité globale des ensembles de conseils et de la réalisation des indicateurs désignés (décrit en chapitre 2)

- Assumer la responsabilité globale pour les offres de conseil du contractant
- Assurer la cohérence et la complémentarité des prestations du contractant avec d'autres prestations du projet au niveau local et au niveau national et assurer la bonne coordination avec l'équipe du ProGRES P
- Prendre en charge la conception et la réalisation des actions de renforcement des capacités des partenaires locaux dans les secteurs suivants : gestion et administration locale et régionale, fiscalité locale, développement local, participation citoyenne selon les lots de travail décrit dans chapitre 2 et en coordination avec l'approche globale de renforcement des capacités du ProGRES P
- Délivrer les conseils techniques et organisationnels aux communes et région partenaires afin de développer leurs compétences en gestion administrative et financière, la planification locale et le renforcement de leurs capacités.
- Accompagner les communes et régions partenaires dans la coopération et le dialogue avec les structures déconcentrées
- Tenir compte de thèmes transversaux dans toutes les interventions (l'égalité de genre, inclusion des femmes, jeunes et groupes vulnérables, digitalisation, transparence et anti-corruption)
- Contributions techniques dans le développement des documents stratégiques par le ProGRES P, p.ex les outils de CAPACITY WORKS
- Informer et concerter immédiatement l'équipe ProGRES P en cas de mauvais déroulement d'une mission et faire remonter toutes informations pouvant avoir un impact sur l'atteinte des indicateurs ;
- Rester en contact étroit et établir des opportunités de retour d'information régulier avec les principaux partenaires, p.ex informer les communes de toutes missions (durée, motif...) au minimum 2 jours à l'avance pour assurer son bon déroulement ;

- Assurer la durabilité des interventions et le transfert de savoir-faire aux partenaires pour développer leurs compétences et leur permettant de continuer le travail après la finalisation du projet.

2) Communication, suivi-evaluation, rapport et gestion de connaissance

- Garantir le suivi des résultats et indicateurs et la collecte des données desaggrées (par genre, age, affiliation ethnique et sociale) selon les exigences de la matrice d'impact tout en respectant les exigences en matière de protection des données et les procédures de collecte et de suivi des données
- Remettre des rapports régulièrement et en temps voulu (selon chapitre 3.6)
- Fournir des mises à jour régulières à la direction du ProGRESP et aux experts techniques désignés
- Participer aux réunions d'équipe respectives (selon chapitre 3.6)
- Soutien de la direction du ProGresp dans la mise à jour et/ou l'adaptation de la conception du projet.
- Gérer les contacts avec d'autres donateurs actifs dans la zone d'intervention du contractant (au niveau technique)
- Gestion globale des connaissances de la mission, y compris la promotion des formats d'échange de connaissances entre les partenaires, la documentation des meilleures pratiques, les contributions, et la participation aux formats d'échange de connaissances de la GIZ. Fournir des contributions techniques aux produits de communication ProGRESP

3) Responsabilités en matière de gestion du projet et ressources humaines

- Examen régulier des activités et identification des ajustements nécessaires qui sont décidés avec l'équipe de projet y compris des visites régulières aux communes partenaires
- Assurer la gestion du personnel, en particulier identifier les besoins en missions de courte durée dans les limites du budget disponible, planifier et piloter les missions et encadrer les expert-e-s
- Assumer la responsabilité du contrôle de l'utilisation des fonds et de la planification financière en concertation avec le-la responsable du marché (RdM) et la Conseillère Technique Principale (CTP) de la GIZ
- Épauler la RdM pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, lors des évaluations et lors de la préparation d'une phase consécutive
- Identifier le besoin de missions à court terme et en étroite collaboration avec le personnel de projet de la GIZ, le pilotage des interventions à court terme

Qualifications de la direction de l'équipe

- **Formation** (2.1.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en économie, droit et/ou sciences politiques ou un programme d'étude similaire
- **Langues** (2.1.2) : connaissances en Français (niveau C1 du CECRL)
- **Expérience professionnelle générale** (2.1.3) : 10 ans dans le secteur de décentralisation, administration publique et / ou développement local, dont 2 ans sur un continent différent du sien (contexte international)
- **Expérience professionnelle spécifique** (2.1.4) : 6 années d'expérience en renforcement des capacités des fonctionnaires et élus
- **Expérience de direction / de management** (2.1.5) : 5 ans d'expérience de direction comme chef-fe d'équipe dans des projets de décentralisation ou développement local ou cadre de direction en entreprise administratif ou financier avec grande expérience en management et gestion des équipes technique

- **Expérience régionale** (2.1.6) : 2 ans d'expérience de travail dans la région de l'Afrique de l'Ouest/Centrale ou du Nord
- **Expérience de la coopération au développement** (2.1.7) : 2 ans d'expérience dans des projets de CD
- **Divers** (2.1.8) : sans objet

Expert-e 2 : Expert en administration locale (points 2.2 du schéma d'évaluation)

Tâches de l'expert-e 2

- Délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes et région partenaires afin de développer leurs compétences en matière de gestion interne, légalité de l'action administrative (registre des délibérations et des PV, commissions municipales permanentes...), l'archivage, la mise en place des règlements intérieurs (Conseil municipal/régional et des services), des organigrammes et fiches de postes et la tenue du fichier du personnel communal / régional.
- Délivrer des conseils techniques et organisationnels et accompagner les maires dans l'animation du conseil municipal (appui à l'élaboration du planning des sessions ordinaires, préparation de l'ordre de jour, accusé de réception du projet d'ordre de jour, convocations des conseillers, accusés de réception des convocations, tenue de la session, votes des délibérations, appui à préparer les extraits de délibérations et leur accusé de réception et PV des sessions, affichage des extraits de PV au niveau de la commune/Région);
- Appuyer les communes/Région à la mise en place du secrétariat administratif (registres du courrier arrivé, départ, transmission interne, chronos des accusés de réception, classement de la documentation générale, numérisation des courriers dans la région et certaines communes,...).
- Assurer le développement des compétences des agents communal / régional en matière de gestion de l'administration communale / régionale

Qualifications de l'expert-e 2

- **Formation** (2.2.1) : Bac +4 en science politique, droit public, économie ou un programme d'étude similaire
- **Langues** (2.2.2) : connaissances en Français (niveau B2 du CECRL)(10/10 points), une connaissance de base de l'arabe est un avantage mais ne sera pas évalué lors de l'évaluation technique (0/10 point)
- **Expérience professionnelle générale** (2.2.3) : 8 ans dans le secteur de la décentralisation, dont l'appui-conseil et de renforcement des capacités auprès des collectivités territoriales décentralisées et des services techniques déconcentrés de l'État;
- **Expérience professionnelle spécifique** (2.2.4) : 3 années d'expériences en gestion administrative locale (par ex. gestion des ressources humaines, gestion des services publics locaux)
- **Expérience de direction / de management** (2.2.5) : sans objet
- **Expérience régionale** (2.2.6) : 1 an d'expérience de travail dans la région de l'Afrique de l'Ouest/Centrale ou l'Afrique du Nord
- **Expérience de la coopération au développement** (2.2.7) : 2 ans d'expérience dans des projets de CD
- **Divers** (2.2.8) : sans objet

Expert-e 3 : Expert en finances locales (points 2.3 du schéma d'évaluation)

Tâches de l'expert-e 3

- Délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes et région partenaires afin de développer leurs compétences en matière de l'administration et gestion financière ;
- Délivrer des conseils techniques, organisationnels et accompagner les communes dans le développement des stratégies fiscales et ses plans d'action ;
- Délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes partenaires afin de développer leur compétences en matière de mobilisation des recettes et l'amélioration du civisme fiscal des contribuables notamment des actions visant le recouvrement proprement dit tels que :
 - Développement des deux registres (Taxe d'Habitation et Taxe Communale) des contribuables conformément aux stipulations du manuel de gestion communale de la DGCT
 - Sensibilisation des contribuables
 - Renforcement du civisme fiscal
- Délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes et région partenaires afin de développer leur compétences en matière de l'élaboration du budget, la mise en place de la comptabilité de l'ordonnateur, test de l'introduction des budgets participatifs, et budgets sensibles aux femmes et aux ODD ;

Qualifications de l'expert-e 3

- **Formation** (2.3.1) : Bac +4 en finances publiques, science politique, droit public et/ou Économie ou un programme d'étude similaire
- **Langues** (2.3.2) : connaissances en Français (niveau B2 du CECRL)(10/10 points), une connaissance de l'arabe est un avantage mais ne sera pas évalué lors de l'évaluation technique (0/10 point)
- **Expérience professionnelle générale** (2.3.3) : 8 ans dans le secteur de la décentralisation, dont l'appui-conseil et le renforcement des capacités auprès des collectivités territoriales décentralisées et des services techniques déconcentrés de l'État;
- **Expérience professionnelle spécifique** (2.3.4) : 3 années d'expérience en finances locales (p.ex. en développement des stratégies de mobilisation des recettes, l'élaboration et exécution des budgets communaux, comptabilité locale)
- **Expérience de direction / de management** (2.3.5) : sans objet
- **Expérience régionale** (2.3.6) : 1 an d'expérience de travail dans la région de l'Afrique de l'Ouest/Centrale ou l'Afrique du Nord
- **Expérience de la coopération au développement** (2.3.7) : 2 ans d'expérience dans des projets de CD
- **Divers** (2.3.8) : sans objet

Expert-e 4: Expert en développement local et (points 2.4 du schéma d'évaluation)

Tâches de l'expert.e 4

- Appuyer et délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes dans leur planification du développement
- Accompagner les maires et présidents des conseils régionales sur l'animation et

- Sensibiliser et accompagner les partenaires à la promotion de l'égalité de sexe et l'inclusion régulière des groupes vulnérables locales dans les processus de décisions communales et régionales.
- Délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes et région partenaire afin de développer leurs compétences en planification locale et en promotion du développement local ;
- Accompagner les communes dans l'élaboration des PDC et plans communaux de crise en assurant la cohérence des plans avec d'autres initiatives stratégiques de planification (SCRAPP, SCAPP etc.) ;
- Appuyer et renforcer les capacités de la commune en matière de programmation budgétaire pluriannuelle
- Appuyer et renforcer les capacités des communes en matière de suivi-évaluation

Qualifications des expert.e 4

- **Formation** (2.4.1) : Bac +4 en gestion, économie, droit public et/ou sciences politiques ou un programme d'étude similaire
- **Langues** (2.4.2) : connaissances en Français (niveau B2 du CECRL)(10/10 points), une connaissance de l'arabe est un avantage mais ne sera pas évalué lors de l'évaluation technique (0/10 point)
- **Expérience professionnelle générale** (2.4.3) : 10 ans dans le secteur de gouvernance, dont l'appui-conseil et de renforcement des capacités auprès des collectivités territoriales décentralisées
- **Expérience professionnelle spécifique** (2.4.4) : 2 ans dans la planification du développement locale, y compris des processus multipartites, des activités de suivi-évaluation et la programmation budgétaire .
- **Expérience de direction / de management** (2.4.5) : sans objet
- **Expérience régionale** (2.4.6) : sans objet
- **Expérience de la coopération au développement** (2.4.7) : 2 ans d'expérience dans des projets de CD
- **Divers** (2.4.8) : sans objet

Expert.e 5: Expert en participation des citoyens (points 2.5 du schéma d'évaluation)

Tâches de l'expert.e 5

- Délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes et région partenaires et la société civile locale et régionale afin d'institutionnaliser une culture de participation citoyenne et développer leurs compétences en participation et la réalisation des activités tels que
 - Dresser un diagnostic de la société civile,
 - Mettre en place un processus participatif avec des citoyens, surtout des femmes, jeunes, et membres des groupes vulnérables (handicapé, groupes discriminés, réfugiés etc) pour identifier les besoins, atteints et souhaits de la population locale à la commune ou région en matière de participation, des services de base, de prévention des crises.
 - Introduire un outil de concertation citoyens-commune adapté au territoire,
 - Introduire des budgets participatifs (en coordination avec les experts.es 2 et 3)
 - Tester d'un catalogue des dispositifs pour le renforcement de participation citoyenne et surtout celle des femmes

- Renforcement des capacités des maires et présidents des conseils régionales sur l'animation et institutionnalisation des forums des citoyens, comme le conseil municipal / régional ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la société civile en matière de plaidoyer, organisation et réseautage, communication et leadership
- Sensibiliser et accompagner les partenaires à la promotion de l'égalité de sexe et l'inclusion régulière des groupes vulnérables locales dans les processus de décisions communales et régionales.
- Délivrer des conseils techniques et organisationnels aux communes et région partenaire afin de développer leurs compétences en participation et consultation des citoyens.

Qualifications de l'expert.e 5

- **Formation** (2.5.1) : Bac +4 en gestion, droit public et/ou sciences politiques ou un programme d'étude similaire
- **Langues** (2.5.2) : connaissances en Français (niveau B2 du CECRL)(10/10 points), une connaissance de l'arabe est un avantage mais ne sera pas évalué lors de l'évaluation technique (0/10 point)
- **Expérience professionnelle générale** (2.5.3) : 10 ans dans le secteur de gouvernance, dont l'appui-conseil et le renforcement des capacités auprès des collectivités territoriales décentralisées et de la société civile ;
- **Expérience professionnelle spécifique** (2.5.4) : 2 ans dans le domaine de participation citoyenne, surtout dans la planification du développement local, à travers la sensibilisation et la facilitation de processus multipartites au niveau local ;
- **Expérience de direction / de management** (2.5.5) : sans objet
- **Expérience régionale** (2.5.6) : sans objet
- **Expérience de la coopération au développement** (2.5.7) : 2 ans d'expérience dans des projets de CD
- **Divers** (2.5.8) : sans objet

Pool d'expert.e-s comptant de 2 à 5 expert.e-s

À ce stade précoce du processus, il n'est pas encore possible de déterminer les besoins exacts concernant ce pool d'experts. Toutefois, le soumissionnaire **doit prendre en considération les coûts associés (voir chapitre 5) et les ajouter dans son offre financière.**

Le Pool d'experts **ne fera pas l'objet d'une évaluation technique** pendant l'appel d'offres. Les experts composant le Pool seront recrutés pendant la durée du contrat sur la base des qualifications minimales énumérées ci-dessous.

Tâches du pool d'expert.e-s

- L'élaboration ou actualisation des PDC
- Analyser des bonnes pratiques parmi les interventions de la GIZ dans la région de l'Assaba dans les domaines :
 - Finances locales
 - Participation citoyenne
 - Services communaux
 - Développement local

- L'élaboration des outils de transfert de savoir-faire et de communication sur les bonnes pratiques.
- Appui à l'organisation et animation des formats de participation des citoyens, formations techniques et des ateliers intercommunales / interrégionales
- Supervision des évaluations PEFA, PIMA et TADAT dans 2 communes de Nouakchott et dans la commune de Rosso.

Qualifications minimales du pool d'expert·e·s

Les expert·e·s auront Bac+5 en gestion, droit, économie, finances, science politique, sociologie ou un programme d'étude similaire et des très bonnes connaissances en français, l'arabe serait un plus. Les experts ont des expériences professionnelles spécifiques dans le secteur de l'administration et finances publiques (y compris dans les évaluations normatives de PEFA, PIMA et TADAT), le secteur de participation citoyenne ; en formation et animation et en gestion et en transfert de savoir. Quelques experts doivent aussi avoir des expériences dans la région Afrique de l'Ouest et/ou Afrique du Nord et dans la coopération au développement.

Le soumissionnaire doit présenter de manière claire chacune des qualifications possédées par chaque expert/e en mission de courte durée qu'il propose.

La capacité du soumissionnaire à proposer le pool d'expert·e·s demandé ici est analysée à l'aide de curriculum vitae ayant valeur d'exemple. **Les experts du pool ne feront pas l'objet d'une évaluation en amont de l'adjudication lors de l'évaluation technique**, leurs curriculum vitae doivent cependant être acceptés au cas par cas par le ProGRES P avant leur engagement par le contractant.

Compétences générales (soft skills) des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, tou·te·s les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Capacité de communication
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Efficacité d'action, avec une orientation vers les partenaires et les clients
- Esprit interdisciplinaire
- Empathie pour les préoccupations et les besoins des groupes vulnérables, surtout des femmes

5. Consignes de calcul

5.1. Déploiement d'expert·e·s

Dans votre offre, veuillez ne pas vous écarter du cadre estimatif détaillé figurant dans les présents TdR (nombre d'expert·e·s et jours de spécialiste, budgets prédéfinis dans le bordereau de prix) car il est partie intégrante de l'appel d'offres et permet d'obtenir des offres de teneur objectivement comparable. Vous ne pourrez pas prétendre à utiliser le nombre total des jours de spécialiste proposés ni à épuiser les budgets prédéfinis.

Le nombre de jours de spécialiste correspond à des jours de travail.

Expert-e	JS hors du pays d'intervention	JS dans le pays d'intervention	JS au total	Séjour continu > 3 mois	Nombre de vols internationaux	Nombre de vols nationaux
Expert-e 1 : Chef.fe de mission	-	330	330	Oui	2	0
Expert-e 2 :	-	330	330	Oui	2	0
Expert-e 3 :	-	330	330	Oui	2	0
Expert-e 4 :	-	330	330	Oui	0	0
Expert 5		330	330	Oui	0	0
Pool d'expert-e-s :	40	60	100	Non	14	0

5.2 Personnel administratif local

Les besoins en personnel administratif local sont les suivants :

2 Chauffeurs (H/F) pour 18 mois chacun.e

2 Agents auxiliaires dont 1 Secrétaire (H/F) pour 18 mois chacun.e

1 Responsable administratif et financier pour 18 mois

5.3 Frais de voyage

Budget au titre des frais de voyage : **55.000,00 euros**

Étant donné que le nombre et la durée des voyages et déplacements ne sont pas encore connus dans le détail, le budget indiqué ci-dessus est estimé dans le bordereau de prix. Ce budget, ferme et non modifiable, couvre l'ensemble des voyages qui seront effectués. Le budget au titre des frais de voyage comprend les postes suivants :

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat : 81279670

- indemnités journalières et indemnités d'hébergement, hormis ceux couverts par les forfaits des experts décrit au 2.2 de la feuille des prix (voir le dernier paragraphe de 5.3 frais de voyage), pour l'ensemble des voyages réalisés dans le cadre de la mission,
- billets d'avion et autres frais de transport,
- frais de voyage accessoires (frais de visa, etc.).

Les frais de voyage seront remboursés sur une base forfaitaire selon le tableau des taux par pays figurant dans les Directives de la GIZ relatives au remboursement des frais de mission et de déplacement (pour les indemnités journalières et d'hébergement, à concurrence des plafonds fixés par l'administration fiscale pour le pays considéré) ou sur présentation de justificatifs (en cas de dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement, pour les billets d'avion et les autres frais de transport principal).

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet. Les voyages doivent être entrepris moyennant les conditions de prix les plus avantageuses possibles.

Attention : ce budget ne couvre pas les frais supplémentaires occasionnés par le contrat dans le pays d'intervention (voir le point 3.3.2 des conditions générales, page 14). Merci de calculer ces frais si nécessaire dans le bordereau des prix, ligne 34 « 2.2 Costs related to contract ».

5.4. Biens d'équipement

Budget au titre des biens d'équipement : **19.500,00 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour les achats des biens d'équipement indiqués dans le tableau ci-après (avec décompte sur présentation de justificatifs).

Mis à disposition à titre gratuit par le porteur de projet (partenaire de projet local) pour la durée du marché	Mis à disposition à titre gratuit par la GIZ pour la durée du marché	Biens d'équipement à fournir par le contractant et à inclure dans son offre de prix
	Deux véhicules d'occasion seront mises à la disposition du contractant pendant la durée de la mission.	Equipements informatique (ordinateurs, imprimantes, etc.) Meubles Matériels de modération

5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention

Forfaits au titre des biens de consommation : **50.000,00 euros**

Cette somme de 50.000,00 euros est divisée comme suit :

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat : 81279670

- Un budget mensuel comprenant les frais de la location des bureaux pour les 18 mois du contrat : $18 \times 1200 = 21.600,00$ euros
- Un budget de 10.400,00 euros comprenant les frais permettant d'assurer le fonctionnement correct des bureaux comme l'eau, l'électricité, internet ...
- Un budget mensuel comprenant tous les frais permettant d'assurer le **fonctionnement des 2 véhicules mis à disposition par le projet pour les 18 mois du contrat** : $18 \times 1000 = 18.000,00$ euros

Les forfaits ci-dessus, fermes et non modifiables, sont prédéfinis pour les biens de consommation (avec décompte sur présentation de justificatifs).

5.6. Ateliers, formations initiales et continues

Budget au titre des ateliers : **280.000,00 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la réalisation d'ateliers dans le bordereau de prix. Il comprend les coûts suivants, liés à la planification et à l'organisation des ateliers :

- Location de salles
- Technique
- Animation
- Prestations de traduction / d'interprétariat
- Restauration
- Matériels requis pour les ateliers
- Frais de voyage pour les expert·e·s partenaires (subsistances, hébergement, transports)
- Autres frais en rapport avec les ateliers

Ce budget ne comprend pas les honoraires ni les frais de voyage des expert·e·s du contractant liés à la planification et à la tenue des ateliers. Ces coûts sont couverts par les sommes correspondant aux jours de spécialiste et aux frais de voyage qui sont indiquées aux sections 5.1 et 5.3 des présents termes de référence.

5.7. Subventions locales

– sans objet –

5.8. Frais divers

– sans objet –

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat : 81279670

5.9. Poste de rémunération flexible

Budget au titre de la rémunération flexible : **82.700,00 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la rémunération flexible dans le bordereau de prix. La rémunération flexible vise à permettre un pilotage souple du marché par le-la RdM de la GIZ. Le contractant peut recourir à la rémunération flexible dans les conditions énoncées au paragraphe pertinent des conditions générales.

La rémunération flexible est plafonnée à 82.700,00 euros.

6. Exigences relatives au format de l'offre

Le plan de l'offre du soumissionnaire doit reprendre celui des TdR. L'offre doit être lisible (avec une taille de police de 11 et plus) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

Seules les offres intégralement en français sont recevables.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser 20 pages (hors page de garde, liste des abréviations, table des matières et brève introduction).

Les curriculum vitae (CV) du personnel proposé selon le chapitre 4 des TdR doivent être établis au format européen et ne pas dépasser 4 pages. Ils doivent renseigner sur les poste qu'a occupé la personne proposée correspondant aux références citées, sur les tâches effectuées, le nombre de mois et la période d'intervention. Les CV doivent être rédigés soit en langue française éventuellement en langue anglaise.

Il est demandé de respecter absolument le nombre maximal de pages indiqué.

7. Options

7.1 Action consécutive / prolongation de la période de fourniture de la prestation

Il est possible que la prestation faisant l'objet de l'appel d'offres soit poursuivie, pour l'essentiel de ses éléments, dans le cadre d'une action consécutive ou/et prolongation réalisée au sein du projet de base.

Détails :

Nature et étendue : Poursuite des activités indiquées au chapitre 2 des présents termes de référence avec une possible extension de ces activités à de nouveaux paquets de travail de la même nature. Le nombre de jours de spécialiste et les budgets indiqués au chapitre 5 des présents termes de référence augmenteront proportionnellement aux activités supplémentaires nécessaires, dans la limite du volume de financement disponible.

Condition : Passation du marché par le client/commettant (BMZ) de la GIZ pour la phase consécutive ou pour la prolongation de la phase actuelle.

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat : 81279670

7.2 Extension du contenu de la prestation

Il est possible que la prestation faisant l'objet de l'appel d'offres soit adaptée dans le cadre d'une modification du marché voulue par le client/commettant de la GIZ pour le projet de base.

Détails :

Nature et étendue : Prolongation de la période d'exécution pour les activités prévues dans le cadre du projet ProGRES (actuel) et/ou élargissement des interventions sur d'autres régions/branches/métiers/centres et/ou appui à la réalisation d'autres mesures renforçant la politique de la décentralisation en Mauritanie.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de donner un cadre estimatif définitif pour cette modification du marché. Cependant, le nombre de JS et les budgets indiqués à la section 5 des présents termes de référence augmenteront proportionnellement aux besoins énoncés ci-dessus, dans la limite d'un montant additionnel maximum de 1.000.000,00 d'euros et pour une durée maximale de 18 mois.

Condition : Passation du marché par le client/commettant BMZ de la GIZ pour des fonds additionnels et/ou prolongation de la période d'exécution du projet de base.

8. Annexes

- (A) Proposition de module
- (B) Modèle de résultats
- (C) Stratégie pays
- (D) Sauvegardes et genre : rapports sur les examens approfondis